

Question 10-1/2: Communications pour les zones rurales et isolées

1 Exposé de la situation

Manifestement, la question des "communications dans les zones rurales et isolées" est capitale pour les membres de l'UIT, particulièrement pour les pays en développement et les pays les moins avancés, et les membres doivent absolument disposer d'informations et examiner les moyens susceptibles de régler les problèmes que pose la mise en place de services de communication dans les zones rurales et isolées. A cet égard, les décisions pouvant influencer sur l'examen ou le choix d'une méthode ou d'un projet spécifique de prestations de services de communication peuvent dépendre des éléments ci-après, dont la liste n'est pas exhaustive:

- L'évolution et la progression rapides des technologies, d'où il découle que des solutions et des capacités techniques améliorées sont proposées à des coûts qui diminuent constamment.
- L'expérience de la mise en oeuvre de grands programmes de télécommunication en milieu rural s'enrichit rapidement au fur et à mesure qu'un nombre croissant de pays en développement réagissent à des situations bien spécifiques et à la demande interne. Les "meilleures pratiques" se précisent peu à peu avec l'élaboration, l'amélioration et l'évaluation des projets.
- La demande de services de télécommunication émanant des ménages dans les zones rurales et isolées des pays en développement et des pays les moins avancés diffère d'un pays à l'autre, ce qui explique l'élaboration de méthodes créatives pour la fourniture de tels services.
- Les diverses questions de développement/gestion de ressources humaines.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Les membres pourront souhaiter aborder une grande diversité d'éléments au cours des quatre années d'étude de la Question. Il serait utile que le Groupe du Rapporteur collabore avec l'ensemble des Membres de la Commission d'études 2 et avec les spécialistes du BDT pour arrêter un thème d'études correspondant à chaque année de la période et mettre au point un plan de travail, sur la base par exemple des suggestions ci-après, l'accent étant mis tout particulièrement sur les questions de genre:

Thèmes proposés pour quatre plans de travail annuels avec, si nécessaire, une actualisation annuelle:

- Mise en place de télécentres communautaires polyvalents (TCP), de bureaux d'appel publics et de centres d'accès communautaires/évaluation des divers centres existants.
- Elaboration de plans et de programmes de fourniture de services de télécommunication dans les zones rurales et isolées, l'objet étant de déterminer le niveau général de développement des communications dans le pays considéré. De telles analyses pourraient porter, par exemple, sur les éléments suivants: démographie, questions de genre, facteurs géographiques et économiques; structures juridiques et réglementaires; structuration des marchés correspondant aux principaux services; demande et couverture; pénétration; qualité et accessibilité du service; considérations en matière de gestion/ressources humaines.
- Etude des infrastructures de radiodiffusion et de communication sonore et télévisuelle dans les régions rurales et isolées, et relation avec des télécentres communautaires polyvalents, des bureaux d'appel publics ou des centres d'accès communautaires.

- Evaluation de l'incidence initiale et des conséquences permanentes des TIC dans les régions rurales et isolées, ainsi que dans les régions urbaines et semi-urbaines précédemment non desservies ou mal desservies, l'objet étant de mesurer les conséquences de la disponibilité des TIC sur le développement économique, social et culturel de la région considérée qui réponde aux besoins tant des femmes que des hommes au sein de la communauté.

Résultats annuels: suggestions et critères, pour une actualisation annuelle, si nécessaire:

- Elaboration de modèles durables permettant de disposer d'une large gamme d'informations sur les services de communication ainsi que sur les moyens de formation et d'appui nécessaires, à des coûts abordables.
- Elaboration de lignes directrices et de recommandations sur les "meilleures pratiques".
- Mise en place d'un forum d'échange électronique d'informations (contributions, lignes directrices, études de cas, rapports).
- Elaboration, sur la base des meilleures pratiques, de lignes directrices applicables à la planification des réseaux et à la mise en place de programmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle dans l'ensemble des régions rurales et isolées, sur la base d'informations techniques et économiques suffisamment détaillées.
- Evaluation de diverses méthodes et techniques de sélection des technologies adaptées aux zones rurales et isolées.
- Etude de diverses méthodes de planification, de mise en oeuvre et de maintien de programmes de développement des télécommunications en milieu rural.

3 Description des résultats attendus

Il conviendrait que les travaux à mener au cours de la prochaine période d'études soient structurés comme suit: élaboration, par le Groupe du Rapporteur chargé de la Question 10/2 (en collaboration avec le BDT et la totalité des membres de la Commission d'études 2) d'un plan de travail correspondant à la première année de la période, en fonction d'un thème d'étude spécifique, sur la base des éléments fournis par les participants et par les membres. Le groupe analyserait les travaux effectués à la fin de la première année, c'est-à-dire les résultats de la première année, ce qui lui permettrait de déterminer le programme d'activité de la deuxième année sur la base du plan de travail établi pour la première année, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la quatrième année de la période. A la fin de la quatrième année, en une cinquième étape, le Groupe ferait la synthèse des éléments rassemblés tout au long des quatre années de la période dans un rapport d'ensemble à la Commission d'études, lequel serait soumis à la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT).

Les plans de travail élaborés pour chaque année pourraient être établis sur la base des études et des informations disponibles ainsi que des contributions reçues des membres et du BDT.

Le produit final fournira une assistance précieuse aux cadres supérieurs et de niveau intermédiaire, à tous les responsables du choix des solutions techniques les plus appropriées et enfin, à toutes les personnes chargées de planifier et de mettre en oeuvre des programmes de télécommunication en milieu rural.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Les résultats des activités devront être produits annuellement, leur analyse servant de base à l'élaboration du plan de travail correspondant à l'année suivante.

5 "Auteurs/coauteurs" - Personnes ayant demandé que la Question ou le thème soit mis à l'étude

Le maintien de la Question est recommandé par le Groupe du Rapporteur (1998-2002) et approuvé par la Commission d'études 2.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Des contributions sont attendues des Etats Membres et des Membres des Secteurs (ainsi que des éléments dégagés des programmes pertinents du BDT), notamment de ceux qui ont déjà mis en oeuvre des programmes de télécommunication dans les zones rurales et isolées. Ces contributions permettront aux responsables de l'étude de la Question de formuler les conclusions et les recommandations les plus appropriées.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude:

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Régulateurs des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Fournisseurs (opérateurs) de services	Oui	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats seront utiles aux participants des pays Membres et des Membres des Secteurs responsables de l'élaboration des stratégies et des plans de prestation de services de télécommunication viables dans toutes les zones rurales et isolées des pays en développement et des PMA.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les résultats annuels devront être communiqués à tous les Etats Membres et aux Membres des Secteurs à titre gracieux (documents sur support papier, contenus web, CD-ROM).

8 Méthode proposée pour traiter cette Question ou ce thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème

1) Dans le cadre d'une commission d'études

- En tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) Oui
- Au sein d'un groupe spécialisé (12 mois maximum) *
- Programmes Oui

- | | |
|---|-------------------|
| – Projets | Solution possible |
| – Etude confiée à des consultants spécialisés | * |

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

L'étude de la Question comprend l'examen, l'analyse et l'évaluation de l'expérience acquise par de nombreux Etats Membres, Membres de Secteur et organisations en matière de prestation de services de télécommunication dans des zones rurales ou isolées. Divers résultats sont attendus (modèles de "meilleures pratiques", lignes directrices, modèles de projet, rapports, ateliers).

9 Besoins de coordination de l'étude

Il faudra prévoir une coordination étroite avec les activités prévues dans les programmes du BDT qui ont trait aux télécentres, aux travaux à mener en milieu rural et dans les zones isolées ou mal desservies, ou encore aux questions de développement et de gestion des ressources humaines. Il faudra également assurer la coordination avec les organisations régionales de télécommunication concernées par les programmes de travail et les projets relatifs à la mise en place de services de télécommunication dans des zones rurales ou isolées, selon qu'il conviendra.

Il conviendra également que le Groupe coordonne ses activités avec les autres institutions concernées des Nations Unies (PNUD et UNESCO) et d'autres instances, selon le cas. Des spécialistes/consultants extérieurs pourront être consultés ponctuellement en fonction des besoins. Toutefois, le Groupe du Rapporteur et la Commission d'études devront être en mesure de superviser, d'orienter et de gérer les travaux effectués par tout spécialiste/consultant extérieur.

10 Autres informations utiles

A définir chaque année et à incorporer dans les plans de travail en fonction des besoins.
